



juin 2013

2014 Année Internationale de l'Agriculture Familiale paysanne

Pour la Coordination Européenne Via Campesina, une occasion unique de présenter et développer les potentiels de l'agriculture Paysanne et des petits producteurs en Europe

Agriculture familiale - agriculture paysanne et petits producteurs ne sont pas strictement synonymes, mais pour ECVC, c'est cette agriculture qui représente une majorité des fermes européennes qu'il convient de développer durant l'année de l'agriculture familiale proposée par l'ONU.

L'agriculture familiale se définit essentiellement par sa logique : « une agriculture pour vivre », faire vivre sa famille, sur une base vivrière, commerciale ou mixte, à l'inverse de la logique spéculative de l'agriculture industrielle. L'échelle peut varier selon le contexte national. Un élément fort est le travail des agriculteurs dans la ferme, parfois avec l'aide de la famille ou des employés.

Sans entrer profondément dans une typologie des différentes formes d'agriculture familiale (en Europe comme dans le Monde) il est possible d'identifier les enjeux particuliers auxquels elle fait face.

2014 doit permettre d'exposer ces problèmes, de présenter comment ils sont abordés concrètement sur le terrain à travers diverses expériences, questionner la façon dont ils sont traités par les politiques publiques et faire des propositions dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'agriculture familiale.

Thèmes :

- **Accès à la terre – Installation – problème de l'accaparement des terres**

Une récente étude d'Ecvc avec Fian et Hands off my land montre que la question foncière est aussi un enjeu européen, avec la disparition des terres agricoles par l'artificialisation, jusqu'à la captation des terres arables par des grands propriétaires.

Serait-il temps pour l'UE d'envisager une réponse commune à ces enjeux vitaux par la mise en place de directives foncières ?

- **Préservation de la biodiversité – semences**

La multiplication et la sélection des semences est de plus en plus effectuée par une poignée de très grandes firmes multinationales (Syngenta, Monsanto, Limagrain..) tandis que la mise en place de réglementations réduit régulièrement la possibilité pour les paysans de reproduire ou sélectionner des plantes adaptées aux situations locales.

Ainsi, le **projet de règlement « better regulation »** présente des propositions absolument incompatibles avec « l'année de l'agriculture familiale ». Cette proposition de nouveau paquet réglementaire présente de nombreux risques qu'il convient de combattre :

- Liberté totale du commerce de semences brevetées et issues de manipulations génétiques non réglementées (OGM cachés),
- Fichage généralisé de tous les paysans producteurs de semences de ferme ou paysannes au profit de la police des Droits de Propriété Intellectuelle,
- Interdiction de fait des semences paysannes et biologiques par les normes industrielles, les « auto-contrôles sous contrôle officiel » (Texte sur les « contrôles », qui entérine l'extension du « paquet hygiène » à toutes les productions) et le contrôle des échanges de semences entre agriculteurs.

Il convient aussi de souligner que ce projet de règlement aura bien des conséquences sur la destruction de l'autonomie paysanne puisqu'il ne touche pas qu'aux semences, mais vise à restructurer en profondeur l'ensemble des productions agricoles pour les soumettre à la dictature des Droits de Propriété Intellectuelle et aux besoins de l'industrie agroalimentaire, de la grande distribution.

Pour la préservation de la biodiversité cultivée, nous voulons une réglementation qui protège les semences de ferme et paysannes contre leur interdiction par les COV, la dissémination des brevets et les normes industrielles. Nous voulons une réglementation qui protège les droits des agriculteurs et des jardiniers de sélectionner, de conserver, de reproduire, d'échanger et de vendre leurs semences non OGM et qui garantisse la diversité et la qualité des semences disponibles sur le marché, premières étapes de la souveraineté alimentaire.

- **Agriculture biologique et agro-écologie**

En Europe, l'agriculture familiale biologique est le fleuron de l'agriculture durable et se doit d'être fortement encouragée notamment pour les petits producteurs. Le processus de révision du Reg834/07 et le nouveau plan d'action envisagé doit être l'occasion de donner une forte priorité à l'inclusion des petites fermes familiales qui sont aujourd'hui découragées par des entraves bureaucratiques :

- prise en charge des coûts de certification par les fonds du 2eme pilier ;
- développement de circuits commerciaux adaptés ;
- mise en oeuvre de la certification de groupe aussi en Europe et pas seulement pour les Pays tiers ;
- développement de nouveaux modèles de certification plus appropriés pour les petites fermes qui ont accès exclusivement au marché local comme le « Système de garantie participatif » ;
- soutien au développement de services de formation en agro-écologie qui intègre toutes les composantes : technique, environnemental, économique, social et politique.

- **Innovation paysanne**

Alors que le départ des petits paysans est encouragé et que l'on prévoyait sa disparition rapide, l'agriculture familiale subsiste. Avec les crises dans plusieurs pays, la campagne ré-apparaît même comme un refuge et la base indispensable pour l'accès à la nourriture (Grèce, Portugal..)

Comment les paysans se sont-ils adaptés ?

Quelles stratégies ont mis en place les producteurs pour vivre ou survivre sur des petites surfaces ?

Voilà des questions qui devraient rentrer dans le cadre du PEI avec la mise en place d'un groupe d'intérêt (focus groupe) dédié à l'agriculture familiale paysanne en Europe et des groupes opérationnels travaillant sur l'innovation sociale et économique pour ces modes de production.

- **Accès aux marchés**

Pour être viables, ces exploitations doivent pouvoir vendre leurs produits.

Les obstacles pour l'accès aux marchés sont multiples, y compris pour les marchés locaux ou régionaux qui sont les plus pertinents pour les producteurs de petits ou moyens volumes :

- réglementation sanitaires pour la transformation, le transport et la vente inadaptée pour les petits volumes : obliger à la flexibilité pour et adapter le règlement européen pour les petits volumes et la vente directe ;
- normalisation des produits ;
- absence d'opérateurs (commerçants, coopératives) pour la mise en marché ;
- règles de concurrence empêchant la vente des produits locaux pour la restauration collective publique ;
- règles de concurrence empêchant les agriculteurs de s'organiser et négocier prix et quantités sur base collective ;
- poids excessif de la grande distribution = besoins de volumes = importations = impossibilité d'accès aux marchés ;
- besoin de reconnaître et protéger les produits fermiers.

Face à cela

- les producteurs s'organisent, souvent avec les consommateurs ;
- coopératives ;
- les collectivités locales agissent.

Besoins :

- Adaptation des règles pour la transformation et la distribution pour les producteurs de petits volumes.
- Reconnaissance des « **produits de ma ferme** » réellement valorisant et réservé aux petits producteurs (notion de volumes max et de qualité des produits).
- Adaptation des règles de concurrence au niveau européen et national qui permettent aux agriculteurs de s'organiser et négocier prix et quantités sur base collective ;

- **Politiques agricoles**

Le développement rural doit clairement favoriser ces exploitations, ainsi que l'ensemble de la politique PAC post 2014 (aide petits producteurs + majoration pour les premiers ha).

2013 : discipline financière pour paiements directs 2013 s'appliquant au delà de 5000 €

- **Politiques commerciales et règles de concurrence**

Il faudrait développer des politiques dans le cadre de la souveraineté alimentaire pour favoriser des chaînes alimentaires plus courtes et plus équitables pour les producteurs et consommateurs.

Ces politiques devraient inclure l'adaptation des règles de concurrence au niveau européen et national qui permettent aux agriculteurs de s'organiser et négocier prix et quantités sur base collective.

Calendrier

- Participation à la Conférence européenne sur l'Agriculture familiale – novembre 2013
- Contribution ECVC – Conférence FAO printemps 2014
- Sommet FAO octobre 2014
- Participation aux programmes nationaux
